

MAIRIE DE SORNAY
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 24 mars 2022

Le 24 mars 2022 à 20h00, le Conseil Municipal de Sornay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de François Marchal, Maire.

Présents : Valérie FAYOLLE, Karine LEGAGNEUX, Benoit ALLIOT, Sylvain BARBE, Marc BRIERE, François MARCHAL, Luc MARCHAL.

Absent : M. BARBE Dominique

Absents excusés : M. LETHO Alexandre

Mme GAUTHIER Christelle a donné procuration à Mme FAYOLLE Valérie

Mme LETONDAL Sylvie a donné procuration à Mme LEGAGNEUX Karine

Secrétaire de séance : Benoît ALLIOT

Début – Fin de séance : 20h00 – 23h00

Ordre du Jour :

Compte de gestion 2021
Compte administratif 2021
Affectation du résultat
Budget principal 2022
Vote des taux
Organisation des élections
Courier riverains route de Banne
Questions diverses

1/ Compte de Gestion 2021

Le compte de gestion de l'exercice 2021 de la commune de Sornay, dressé par la trésorerie de Gray, est conforme au compte administratif dressé par le Maire et est approuvé.

Accepté à l'unanimité

2/ Compte Administratif 2021

Après présentation du compte administratif, le Maire sort de la salle pour la délibération et le vote. Le 1^{er} Adjoint fait voter celui-ci. Le compte administratif 2021 établi par le Maire est approuvé à l'unanimité. Il présente les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement	: 79 132.37 €	Dépenses d'investissement	: 127 529.07 €
Recettes de fonctionnement	: 155 258.62 €	Recettes d'investissement	: 126 071.56 €
Excédent 2020	: 73 876.51 €	Excédent 2020	: 61 773.76 €
Excédent de fonctionnement	: 150 002.76 €	Excédent d'investissement	: 60 316.25 €

Accepté à l'unanimité

3/ Affectation du résultat

Le Conseil municipal, affecte les résultats de clôture 2021 aux comptes suivants :

Au R1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	0.00 €
Au R001 : Solde d'investissement reporté :	+ 60 316.25 €
Au R002 : Solde de fonctionnement reporté :	+ 40 000.00 €
Au 021 : virement de la section de fonctionnement :	+ 110 002.76 €
Au 023 : virement à la section d'investissement :	0.00 €

Accepté à l'unanimité

4/ Budget primitif 2022

Le budget primitif établi par le Maire se présente ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	136 812.89 €	Dépenses d'investissement :	455 503.58 €
Recettes de fonctionnement :	156 881.00 €	Recettes d'investissement :	455 503.58 €

Accepté à l'unanimité

5/ Vote des taux

Le conseil municipal, décide de maintenir les mêmes taux que l'année précédente pour 2022 :

- Taxe foncière bâti : 29.99 %
- Taxe foncière non bâti : 13.84 %

Accepté à l'unanimité

6/ Organisation des élections

Les tableaux des permanences sont affichés aux panneaux d'affichage.

Le bureau de vote sera ouvert de 08h00 à 19h00.

7/ Courrier riverains route de Banne

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'un courrier reçu en recommandé avec accusé réception de plusieurs habitants de la route de Banne. Les signataires du courrier demandent qu'une solution soit trouvée afin de limiter la vitesse route de Banne, qu'ils trouvent excessive.

Les membres du conseil municipal sont, tout d'abord, surpris d'avoir reçu cette demande en recommandé avec accusé réception, puis font remarquer que la voirie en question est une route départementale, de la compétence du Département. La commune ne peut pas intervenir dans ce domaine.

Une réponse sera apportée en ce sens aux différents pétitionnaires.

Accepté à l'unanimité

8/ Questions diverses

- Vote des subventions versées :

Groupe Associatif Handy'Up	100 €	vote à l'unanimité
Souvenir Français	40 €	vote à l'unanimité
Syndicat Initiatives	750 €	vote : 8 pour / 1 contre
Caddie solidaire	50 €	vote à l'unanimité
Secours populaire	50 €	vote à l'unanimité
Sécurité routière	50 €	vote à l'unanimité
Croix Rouge (Aide à l'Ukraine)	350 €	vote : 8 pour / 1 contre
Ecole	20€/élève	vote à l'unanimité

- Des travaux d'aménagement de la route d'Hugier sont envisagés par le Département. Il semble judicieux d'en profiter pour aménager les abords. M. le Maire présente une étude d'aménagement réalisée par le bureau d'études SETIB.

François MARCHAL,
Maire de Sornay

